



Fiche de poste

REFERENT.E SANITAIRE

Déploiement du SERVICE NATIONAL UNIVERSEL en Loire-Atlantique

28/11/2022

Contexte de la mission :

Avec l'objectif de favoriser l'émergence des valeurs républicaines et citoyennes et le sens de l'engagement au service de l'intérêt général, le SNU est un dispositif ambitieux d'émancipation et de responsabilisation des jeunes. Il est appelé à impliquer à terme toute une classe d'âge.

Sa mise en œuvre poursuit plusieurs objectifs :

- Le renforcement de la cohésion nationale, qui s'appuie sur l'expérience de la mixité sociale et territoriale,
- Le développement d'une culture de l'engagement,
- L'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes.

Le SNU se décline en 4 phases successives :

- Une phase initiale de préparation et d'information des familles et des jeunes volontaires,
- Un séjour de cohésion de 13 jours, obligatoire, destiné au développement d'une culture SNU et mêlant engagement individuel et collectif, appropriation d'un socle républicain et démocratique, esprit de défense et de résilience ainsi que des bilans individuels (illettrisme, compétences) ; la présente fiche de poste correspond à la direction de ce séjour,
- Une mission d'intérêt général, obligatoire, inscrite dans une logique d'accompagnement et d'individualisation des parcours, à partir de modalités de réalisation variées, perlées ou continues, les missions proposées permettront d'accompagner les jeunes dans la construction de leur projet personnel et professionnel,
- Une phase d'engagement volontaire d'au moins 3 mois, qui pourrait être réalisée entre 16 et 30 ans, et dont la mise en œuvre s'appuiera principalement sur les dispositifs de volontariats existants (service civique notamment).

L'encadrement des séjours de cohésion compte :

- une direction et une équipe de soutien composée de : un.e chef.fe de centre, un.e ou deux adjoint.e.s, un.e intendant.e, un.e référent.e sanitaire
- des cadres intermédiaires : cadres de compagnie (un cadre par compagnie – une compagnie = une quarantaine de volontaires),
- des cadres de proximité : tuteurs de maisonnée (un tuteur par maisonnée – une maisonnée = 12 à 14 volontaires).

Les effectifs varient en fonction de la capacité d'accueil des centres, de 112 à 210 volontaires.

En Loire-Atlantique, plusieurs séjours seront organisés en 2023 sur les périodes suivantes :

- du 16 au 28 avril
- du 11 au 23 juin
- du 4 au 16 juillet.

Poste :

A – Responsabilités :

Le.la référent.e sanitaire exerce son activité sous la responsabilité du/de la chef.fe de centre. Il(elle) rend compte de son activité à celui-ci. Ce.tte dernier.e lui fixe son emploi du temps dans le respect de son statut et en concertation avec lui(elle). Ses responsabilités sont de :

- conseiller(e) du chef de centre en matière de santé, de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité,
- référent(e) et acteur(trice) de santé tant dans le domaine individuel que dans le domaine collectif.

- s'être imprégné de « l'esprit SNU », et avoir le sens de la gestion des équipes,
- contribuer à l'inclusion des jeunes volontaires porteurs de handicap,
- effectuer ou dispenser les actes infirmiers qui relèvent de sa compétence et de sa responsabilité,
- identifier, dans le cadre de son propre rôle les besoins, poser un diagnostic infirmier, mettre en œuvre les actions appropriées et les évaluer,
- développer une dynamique d'éducation à la santé et contribuer à en évaluer les actions de promotion.

Le.la référent.e sanitaire affecté(e) exerce sa mission, pour la majorité de son temps de travail, au sein du centre SNU, de fait, il/elle est logé(e) sur place par nécessité absolue de service. Son emploi du temps est établi en concertation avec la/le chef.fe de centre.

Le.la référent.e sanitaire tient toujours compte du respect et de la protection de l'intimité du jeune volontaire lorsqu'il/elle exerce son métier.

B – Expérience et formation spécifique :

Le.la référent.e sanitaire affecté(e) dans un centre pour un séjour de cohésion, doit être titulaire du Diplôme d'État d'infirmier ou d'un diplôme équivalent.

1. Connaissances :

- * Connaissance particulière des soins d'urgence,
- * Connaissance des besoins spécifiques.

2. Compétences :

- * Expérience reconnue dans le milieu de la santé (quel que soit le secteur d'activité).
- * capacités d'adaptation à l'environnement des jeunes volontaires SNU.
- * Compétences spécifiques acquises au travers d'expériences bénévoles dans divers champs d'activités : sport, animation socioculturelle, assistance sanitaire, humanitaire...
- * Exemplarité, intégrité et rigueur dans le comportement.

C – Conditions particulières d'exercice

Tenue obligatoire pour l'encadrement.

Obligation de présence 24h/24 pendant le séjour de cohésion.

Il sera demandé aux encadrant.e.s de signer la charte de l'encadrant.

D – Rémunération

-Contrat d'engagement éducatif sur la base de 91.90€ brut par jour pour 30 jours rémunérés (57 pour deux séjours). Il est à noter que la présence est requise un jour avant et un jour après le séjour de cohésion proprement dit. Les 30 jours comprennent également des journées de formation, des journées de préparation et des jours de repos compensateur.

-Les fonctionnaires et agents contractuels de droit public de l'Etat bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée, d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'au moins un an ou de contrats successifs d'une durée cumulée d'au moins un an sont indemnisables au titre de leur activité d'encadrement en vertu du décret n°2022-343 du 10 mars 2022 et de l'arrêté du même jour qui porte indication des taux et montants applicables selon la fonction occupée. Le montant en vigueur, par jour, pour un.e référent.e sanitaire est de 58 € et est calculé sur la durée du séjour de cohésion uniquement.

CV et lettre de motivation à adresser à : contact-snu44@ac-nantes.fr
[Possibilité de postuler à un seul ou plusieurs séjours](#)

Date limite de réception des candidatures : 20 mars 2023